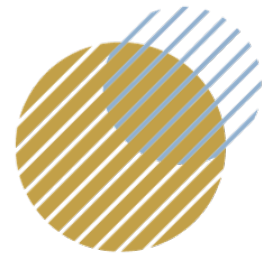


DISPOSITIF ÉCO-FOOT



Dossier de candidature
Club

Saison 22/23



Présentation générale du dispositif

Éco-Foot est un nouveau dispositif départemental visant à développer les bonnes pratiques en lien avec l'environnement pour les clubs. L'objectif général de ce dispositif, en lien avec le Programme Educatif Fédéral est de proposer aux clubs de réaliser des actions sur le sujet de la transition écologique

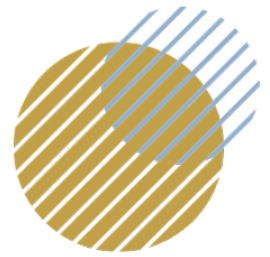
Football Écologie France et le District des Landes de Football ont pour but de faciliter la **transition écologique** du Football. Notre objectif commun est de travailler et collaborer ensemble, créer des **synergies positives** afin de jouer un rôle d'accompagnement autour de démarches concrètes de transition écologique dans les clubs amateurs du département.

1.1 Modalités :

- Le club organise une ou plusieurs actions. Il retourne au District avant la date de clôture :
 - Le dossier de candidature dûment complété (chaque partie devra être renseignée)
 - Un reportage photo sera demandé
 - L'action devra être réalisée auprès de la catégorie U10-U13
- Après analyse des dossiers, le District et Football Écologie France désigneront les lauréats départementaux (le nombre de lauréats est laissé à la discrétion du District) ...

1.2 Critères d'éligibilité

- L'action devra porter sur l'une des deux thématiques du volet ENVIRONNEMENT du programme Éducatif Fédéral que vous trouverez en pièce jointe. Notre but est de valoriser les actions de nos clubs landais sur nos réseaux sociaux
 - Inciter à l'utilisation des transports verts
 - Sensibiliser au tri des déchets



- L'action devra porter sur un axe
 - AXE : ACTION TERRAIN AVEC UNE DIMENSION PÉDAGOGIQUE
- Le club devra être inscrit dans le dispositif PEF
- Le club devra être inscrit dans le dispositif Label FFF
- La ou les actions présentées devront avoir été réalisées avant le 15 mars 2023
- L'évaluation des dossiers reposera sur : le caractère innovant de l'action, le nombre de personnes mobilisées et l'impact de l'action

1.3 Calendrier

- **Le 22 Janvier 2024** : lancement du Dispositif Eco-Foot
- **Jusqu'au 15 Mars 2023** : Réalisation de l'action et retour du dossier de candidature et du reportage photo au District.
- **Avant la Fin Mars 2024** : Instruction des dossiers de candidature et désignation des clubs lauréats par le District.

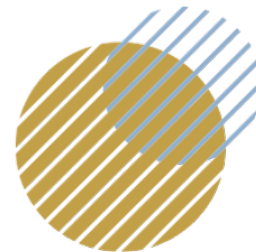


Informations générales

- Nom complet du club :
- Situation du club : rural urbain péri-urbain
- Numéro d'affiliation du club :
- Porteur(s) du projet au sein du club (Prénom/NOM) :
- Fonction(s)/mission(s) au sein du club :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- Référent PEF au sein du club (Prénom/NOM) :

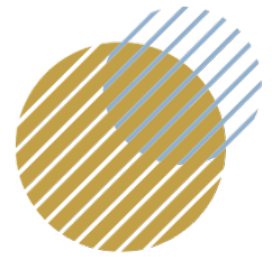
Indicateurs

- Nombre total de licenciés dans le club :
F : H :
- Nombre total de licenciés dans l' école de foot :
F : H :
- Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PEF :



AXE : ACTION TERRAIN AVEC DIMENSION PÉDAGOGIQUE

Description de l'action (objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement sur l'un des thèmes mentionnés ci-dessus)



Évaluation de l'impact du projet (*Préciser le nombre de jeunes U10-U13 participants, le nombre d'éducateurs présents, les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action et toute information jugée utile*)

Axes d'améliorations de l'action et perspectives (*préciser si l'action sera reconduite et à quelle échéance, les évolutions à amener et toute information utile*)